



Mode d'emploi pour les demandeurs – Comment compléter l'inventaire ?

© AquaFlanders – version modifiée le 27/01/2021
La dernière version de ce mode d'emploi est toujours disponible sur
www.aquaflanders.be



Objet de l'inventaire

Ce mode d'emploi a été rédigé à l'attention des demandeurs d'un contrôle d'une installation sanitaire. Cette demande implique de mettre à la disposition du contrôleur un inventaire complété. Ce document - qui doit être préalablement rempli - est indispensable à l'exécution du contrôle de l'installation sanitaire. Vous le complétez vous-même ou le faites compléter en fonction des accords conclus. Ce document doit être signé par le demandeur/client et le contrôleur. Il sera ensuite conservé avec le plan d'exécution et l'attestation de contrôle.

Il y a 4 niveaux d'inventaire :

- l'inventaire de l'installation intérieure raccordée
- l'inventaire de l'installation intérieure non raccordée
- l'inventaire de l'installation pour l'eau de deuxième circuit
- l'inventaire de l'installation sanitaire (combinaison des installations susmentionnées)

Vous complétez un inventaire par type de contrôle. Si vous disposez d'une installation sanitaire avec différents types d'eau, vous pouvez également décider de compléter les différentes installations sur 1 inventaire.

1. Rubriques de l'inventaire

Inventaire pour une installation intérieure raccordée et une installation intérieure non raccordée

Il s'agit ici d'installations qui ont été ou seront raccordées au réseau public d'eau potable et d'installations raccordées à un captage d'eau privé.

Dans les deux cas, l'eau est utilisée à des fins de consommation humaine.

Adresse de l'installation contrôlée

Indiquez ici l'adresse de l'installation contrôlée. Vous ne devez compléter le numéro du compteur d'eau que si vous êtes sûr qu'il sera directement lié à l'habitation. Le demandeur du contrôle est tenu de placer une étiquette d'identification sur le compteur d'eau pour le contrôle, afin de pouvoir faire le lien entre le numéro du compteur d'eau et le numéro d'appartement et/ou de boîte aux lettres correspondants.

Tableau

- Colonne numéro des appareils
Dans cette colonne, mentionnez les numéros d'appareils, conformément à la numérotation reprise sur le plan d'exécution.
- Localisation dans l'habitation
Dans cette colonne, mentionnez la localisation de l'appareil dans l'habitation, par ex. cuisine, salle de bain, etc.
- Description de l'appareil, dispositif de sécurité, additif
Indiquez ici le type d'appareil concerné (par ex. robinet, WC, machine à laver, baignoire, etc.). Si l'appareil est doté d'un dispositif de sécurité supplémentaire, veuillez l'indiquer également. Par exemple : un clapet de retenue EB sur la douchette, le groupe de sécurité et le clapet CA ou le set de remplissage du circuit de chauffage central. L'installateur de votre équipement pourra sans aucun doute vous aider dans ce cadre. Vous devez également mentionner tous les autres dispositifs de sécurité (par ex. dispositif de sécurité général, clapets antiretour) dans cette colonne.
Enfin, mentionnez également les éventuels additifs présents dans l'installation (par ex. dans le circuit de chauffage central). L'installateur pourra certainement vous aider ici aussi.
- Marque, type, numéros de référence ou d'article
Dans les 3 colonnes suivantes, indiquez la marque, le type et le numéro de référence ou d'article (du fabricant) pour chaque appareil, chaque dispositif de sécurité ou chaque additif. Pour les appareils ou les dispositifs de sécurité, vous retrouverez en général ces informations sur l'emballage. En ce qui concerne la présence d'additifs, mieux vaut contacter votre installateur - il saura vous préciser s'il y en a et, si c'est le cas, vous communiquez les informations nécessaires.
- Présence d'additifs
Dans cette colonne, indiquez l'ajout d'additifs pour chaque appareil le cas échéant. Veuillez noter l'additif en lui-même (description, numéro de référence, etc.) sur une ligne distincte.

Les deux dernières colonnes sont réservées au contrôleur. Vous ne devez donc rien y indiquer.

Remarques

Le cas échéant, les remarques peuvent être ajoutées en bas à gauche.

Signature

Lorsque le demandeur/client a terminé de remplir le document, il le signe après avoir indiqué la mention « lu et approuvé » ainsi que la date. Le contrôle validera l'inventaire et le signera également.

[Inventaire pour une installation pour l'eau de deuxième circuit](#)

Il s'agit d'installations alimentées par de l'eau non destinée à la consommation humaine.

Adresse de l'installation contrôlée

Indiquez ici l'adresse de l'installation contrôlée.

Tableau

- Colonne numéro des appareils
Dans cette colonne, mentionnez les numéros d'appareils, conformément à la numérotation reprise sur le plan d'exécution.
- Localisation dans l'habitation
Dans cette colonne, mentionnez la localisation de l'appareil dans l'habitation, par ex. cuisine, salle de bain, etc.
- Description de l'appareil
Indiquez ici le type d'appareil concerné (par ex. robinet, WC, machine à laver, baignoire, etc.). Il est inutile de préciser d'autres informations étant donné que, lors du contrôle, le contrôleur se limitera à vérifier le type d'eau utilisé au niveau de l'appareil concerné.
- Présence du pictogramme



Dans cette colonne, indiquez la présence du pictogramme « eau non potable » à proximité de l'appareil ou du point de prélèvement.

- Présence du pictogramme avec le **texte** eau non potable



Dans cette colonne, indiquez si les **termes** « eau non potable » sont mentionnés à côté du pictogramme.

Remarques

Le cas échéant, les remarques peuvent être ajoutées en bas à gauche.

Signature

Lorsque le demandeur/client a terminé de remplir le document, il le signe après avoir indiqué la mention « lu et approuvé » ainsi que la date. Le contrôle validera l'inventaire et le signera également.

[Inventaire des installations sanitaires](#)

Cet inventaire peut être utilisé si vous avez décidé de réunir les différentes installations d'un immeuble.

Veuillez indiquer dans cette liste tous les appareils qui composent l'ensemble de l'installation sanitaire

Adresse de l'installation contrôlée

Indiquez ici l'adresse de l'installation contrôlée. Vous ne devez compléter le numéro du compteur d'eau que si vous êtes sûr qu'il sera directement lié à l'habitation. Le demandeur du contrôle est tenu de placer une étiquette d'identification sur le compteur d'eau pour le contrôle, afin de pouvoir faire le lien entre le numéro du compteur d'eau et le numéro d'appartement et/ou de boîte aux lettres correspondants.

Tableau

- Colonne numéro des appareils
Dans cette colonne, mentionnez les numéros d'appareils, conformément à la numérotation reprise sur le plan d'exécution.
- Localisation dans l'habitation
Dans cette colonne, mentionnez la localisation de l'appareil dans l'habitation, par ex. cuisine, salle de bain, etc.
- Description de l'appareil, dispositif de sécurité, additif
Indiquez ici le type d'appareil concerné (par ex. robinet, WC, machine à laver, baignoire, etc.). Si l'appareil est doté d'un dispositif de sécurité supplémentaire, veuillez l'indiquer également.

Par exemple : un clapet de retenue EB sur la douchette, le groupe de sécurité et le clapet CA ou le set de remplissage du circuit de chauffage central. L'installateur de votre équipement pourra sans aucun doute vous aider dans ce cadre. Vous devez également mentionner tous les autres dispositifs de sécurité (par ex. dispositif de sécurité général, clapets antiretour) dans cette colonne.

Enfin, mentionnez également les éventuels additifs présents dans l'installation (par ex. dans le circuit de chauffage central). L'installateur pourra certainement vous aider ici aussi.

- Marque, type, numéros de référence ou d'article

Dans les 3 colonnes suivantes, indiquez la marque, le type et le numéro de référence ou d'article (du fabricant) pour chaque appareil, chaque dispositif de sécurité ou chaque additif. Pour les appareils ou les dispositifs de sécurité, vous retrouverez en général ces informations sur l'emballage. En ce qui concerne la présence d'additifs, mieux vaut contacter votre installateur - il saura vous préciser s'il y en a et, si c'est le cas, vous communiquez les informations nécessaires.

- Présence d'additifs

Dans cette colonne, indiquez l'ajout d'additifs pour chaque appareil le cas échéant. Veuillez noter l'additif en lui-même (description, numéro de référence, etc.) sur une ligne distincte.

- Type d'installation sanitaire

Dans cette colonne, mentionnez le type d'installation sanitaire (type d'eau) auquel l'appareil appartient. Il peut s'agir :

- d'une installation intérieure raccordée (II) : eau de la compagnie des eaux, propre à la consommation humaine

- d'une installation intérieure non raccordée (IINR) : eau issue d'un captage privé (eau de puits, eau souterraine, etc.), propre à la consommation humaine

- d'une eau de deuxième circuit (EDC) : tous les types d'eau impropres à la consommation humaine comme les eaux pluviales non traitées

- Présence du pictogramme



Dans cette colonne, indiquez la présence du pictogramme « eau non potable » à proximité de l'appareil ou du point de prélèvement.

- Présence du pictogramme avec le **texte** eau non potable



Dans cette colonne, indiquez si les **termes** « eau non potable » sont mentionnés à côté du pictogramme.

Les deux dernières colonnes sont réservées au contrôleur. Vous ne devez donc rien y indiquer.

Remarques

Le cas échéant, les remarques peuvent être ajoutées en bas à gauche.

Signature

Lorsque le demandeur/client a terminé de remplir le document, il le signe après avoir indiqué la mention « lu et approuvé » ainsi que la date. Le contrôleur validera l'inventaire et le signera également.

2. Abréviations et glossaire

Installations sanitaires	Terme global désignant les différentes installations susceptibles d'être présentes dans un immeuble : installation intérieure raccordée, installation intérieure non raccordée et installation pour l'eau de deuxième circuit.
Installation intérieure raccordée	Installation intérieure raccordée au réseau public d'eau potable. L'eau de cette installation est utilisée à des fins de consommation humaine. Exemples d'applications : douche, préparation des repas, lave-vaisselle, lavabo, etc.
Installation intérieure non raccordée	Installation intérieure raccordée à un captage d'eau privé. L'eau de cette installation est utilisée à des fins de consommation humaine. En tant que client, vous êtes responsable de la qualité de cette eau. Exemples d'applications : douche, préparation des repas, lave-vaisselle, lavabo, etc.
Installation pour l'eau de deuxième circuit	Installation dont l'eau ne convient pas à la consommation humaine. Il peut s'agir, par exemple, d'eaux pluviales non traitées. Exemples d'applications : chasse des toilettes, arrosage du jardin, machine à laver, etc.
Plan d'exécution	Le plan d'exécution reprend toutes les canalisations de l'installation sanitaire.
Additif	Une matière ajoutée à l'installation sanitaire.
Belgaqua	Belgaqua est la fédération qui s'occupe, entre autres, du contrôle de conformité des appareils raccordés au réseau d'eau de distribution et des dispositifs antiretour. La liste des appareils approuvés est disponible sur le site Internet de Belgaqua.

